



# CAM ACSF

Midwives for everyone, everywhere  
Des sages-femmes pour tous, partout

## APPEL AUX RÉOLUTIONS – FORMULAIRE

Pour l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'ACSF/CAM  
Jeudi 1er juin 2023 de 14 h à 16 h, heure de l'Est (HE)  
L'AGA aura lieu en ligne et l'inscription est obligatoire.

*Prière de retourner le formulaire avant le vendredi 19 mai 2023 – 17h (HE) à  
[admin@canadianmidwives.org](mailto:admin@canadianmidwives.org)*

## QU'EST-CE QU'UNE RÉOLUTION?

Chaque année, **les membres votant(e)s et en règle de l'ACSF** peuvent soumettre des résolutions qui seront débattues et votées à l'assemblée générale annuelle.

La résolution permet aux membres de l'ACSF de soulever une question et d'en débattre à l'AGA de l'ACSF et d'inviter les représentant(e)s élu(e)s à passer à l'action.

## TYPES DE RÉOLUTIONS

- Toute résolution qui n'apporte pas de modifications aux règlements administratifs doit obtenir l'appui de 50 % plus un des suffrages exprimés pendant la réunion pour être adoptée.
- Toute résolution qui apporte des modifications aux règlements administratifs doit obtenir l'appui majoritaire des deux tiers des suffrages exprimés pour être adoptée.
- Le quorum requis à l'assemblée générale annuelle de l'ACSF est de 30 membres votant(e)s, représentant au moins les deux tiers des associations membres.

## PRÉPARATION D'UNE RÉOLUTION

- Préciser la question ou l'idée.
- Fournir des renseignements généraux qui appuieront l'ébauche de la résolution et son fondement.
- Indiquer le nom complet de la personne qui soumet la résolution ainsi que son numéro de téléphone et son adresse électronique.

## TRAITEMENT DES RÉOLUTIONS

Le Conseil d'administration vérifiera la clarté et le caractère légal et s'assurera qu'il n'y a pas de doublon. S'il juge que des modifications doivent être apportées, les personnes concernées seront contactées.